Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ÉDITION

ÉPREUVE E6 : CONDUITE ET PRÉSENTATION DU PROJET ET DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ÉDITION	6 : U61 COEFFICIENT 4, U62 COEFFICIENT 2

Moyens de calculs et matériel autorisés :

Aucune règle spécifique de calculatrice n'est prévue pour cette épreuve orale.

Pour U61, le candidat présente le dossier de projet éditorial constitué selon les modalités d'organisation de l'examen et accompagné de la fiche d'approbation du projet. Pour U62, le candidat présente son rapport de stage et son portfolio. Les supports de présentation sont utilisés dans les conditions fixées par l'organisation de l'examen.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : PROJET ÉDITORIAL ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT

L'épreuve E6 est une épreuve orale composée de deux sous-épreuves distinctes. U61 porte sur le projet professionnel : 30 minutes de soutenance suivies de 30 minutes d'entretien. U62 porte sur la présentation des activités professionnelles : 20 minutes de présentation suivies de 10 minutes d'entretien.

Le candidat s'appuie sur les dossiers qu'il a constitués. Le projet présenté en U61 est celui qui a été approuvé selon les modalités prévues pour l'examen. En U62, le candidat rend compte de son parcours, de ses stages ou activités et des missions conduites. Les thèmes de questionnement ci-dessous indiquent les éléments que le jury peut explorer ; ils ne constituent pas un questionnaire écrit identique pour tous les candidats.

Les points indiqués dans les parties ci-dessous constituent une répartition de lecture ramenée à 20 points, proportionnelle aux coefficients officiels de U61 et U62. Les notes réglementaires sont attribuées séparément pour chacune des deux sous-épreuves.

PARTIE 1 : U61, Projet professionnel (13,33 points)

Soutenance de 30 minutes et entretien de 30 minutes, coefficient 4

Le candidat présente son projet éditorial à partir du dossier constitué et de la fiche d'approbation. Il expose les données recueillies, les choix retenus, l'organisation du projet et les éléments de réalisation du produit éditorial. L'entretien permet au jury d'approfondir l'analyse, la justification des décisions et la capacité du candidat à communiquer et à négocier.

1.1 (3,5 points) Présentez le contexte, la demande à l'origine du projet, les publics visés et les données que vous avez recueillies. Expliquez comment vous avez vérifié la pertinence et la fiabilité de ces données.

1.2 (3,5 points) Exposez le produit éditorial envisagé et justifiez les choix effectués pour répondre à la demande. Reliez vos choix aux contraintes éditoriales, techniques, économiques et de fabrication pertinentes pour votre projet.

1.3 (3,1 points) Expliquez l'organisation et l'ordonnancement du projet. Présentez les étapes, leurs dépendances, les acteurs concernés, les échéances et les ajustements réalisés ou envisagés.

1.4 (3,23 points) Justifiez vos décisions et votre argumentation au cours du projet. Répondez aux demandes de précision du jury en mobilisant les éléments du dossier et en exposant, le cas échéant, les solutions alternatives étudiées.

PARTIE 2 : U62, Présentation des activités professionnelles (6,67 points)

Présentation de 20 minutes et entretien de 10 minutes, coefficient 2

Le candidat présente son parcours et ses activités professionnelles à partir du rapport de stage et du portfolio. Il met en évidence sa compréhension du fonctionnement des structures d'accueil, l'analyse des activités et des difficultés rencontrées, ainsi que sa capacité à exercer une veille sur les évolutions du secteur.

2.1 (2,2 points) Présentez les structures dans lesquelles vous avez réalisé vos stages ou activités : leur organisation, leurs domaines d'intervention, leurs principaux interlocuteurs et leur place dans la chaîne du livre.

2.2 (2,2 points) Analysez les missions ou projets auxquels vous avez contribué. Précisez votre rôle, les méthodes et outils mobilisés, les difficultés rencontrées et les enseignements professionnels que vous en tirez.

2.3 (2,27 points) Montrez comment vous vous informez sur les évolutions du marché et des pratiques professionnelles de l'édition. Présentez un exemple pertinent de veille ou d'expertise et expliquez ses conséquences possibles pour une activité éditoriale.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMPÉTENCES ÉVALUÉES ET PÉRIMÈTRE DES SOUS-ÉPREUVES

U61 évalue les compétences C1 : recueillir et interpréter les données dans la conduite d'un projet, C3 : proposer et justifier les choix dans la conduite d'un projet, C4 : communiquer et négocier dans la conduite d'un projet, et C8 : planifier et ordonnancer le projet. U62 évalue C12 : veiller et expertiser.

L'épreuve E6 est orale. Le règlement ne définit pas de dossier technique uniforme remis aux candidats pour résoudre un cas écrit ni de calculs normalisés communs à tous les projets. Les éléments techniques, économiques et de planification sont examinés en lien avec le projet personnel présenté par le candidat.

Repères réglementaires des sous-épreuves

Sous-épreuve	Objet	Déroulement	Durée totale	Coefficient
U61	Projet professionnel	30 min de soutenance, puis 30 min d'entretien	1 heure	4
U62	Présentation des activités professionnelles	20 min de présentation, puis 10 min d'entretien	30 minutes	2

Durées et coefficients des sous-épreuves U61 et U62

DT 2 : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES SUPPORTS PRÉSENTÉS PAR LE CANDIDAT

Les supports sont préparés par le candidat. Pour U61, le dossier décrit le projet éditorial et est accompagné de la fiche d'approbation du projet ; sa composition détaillée relève des modalités d'organisation de l'examen. Pour U62, le rapport de stage et le portfolio rendent compte des expériences et des activités professionnelles.

Repères pour les dossiers présentés

Sous-épreuve	Support	Éléments à présenter
U61	Dossier de projet éditorial et fiche d'approbation	Contexte et données du projet, produit éditorial, choix justifiés, organisation, étapes et bilan
U62	Rapport de stage et portfolio	Tableau de synthèse des expériences, CV, justificatifs de stages ou d'activité et comptes rendus de missions ou de projets

Éléments à documenter en fonction du parcours et du projet du candidat

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.